

Règlements du concours Auto Mécano – « Courez la chance de gagner un certificat-cadeau d’une valeur de 1 500 \$ pour votre prochain entretien ou réparation automobile. »

1. ADMISSIONNABILITÉ

Le concours Auto Mécano – « **Courez la chance de gagner un certificat-cadeau d’une valeur de 1 500 \$ pour votre prochain entretien ou réparation automobile.** » est ouvert aux résidents autorisés du Québec.

Les employés, dirigeants et administrateurs de Vast Auto Distribution Ltée (Auto Mécano) (le « **Commanditaire** ») ainsi que ses sociétés affiliées, y compris ses sociétés mères, filiales, sociétés apparentées, représentants, agents, agence responsable de l’organisation du concours, agence de publicité et de promotion et chacun des membres de leur famille immédiate (définis comme étant les parents, conjoints, frères et sœurs et enfants, quel que soit leur lieu de résidence) et ceux avec qui ils résident (qu’ils soient membres de leur famille immédiate ou non) ne sont pas admissibles.

2. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours débute le 6 octobre 2025 à 9h00 (HE) et se termine le 1 décembre 2025 à 23h59 (HE) (la « **période du concours** »). Le serveur informatique du commanditaire constitue l’unique déterminant de la date et de l’heure de réception d’une inscription et est l’appareil officiel de mesure du temps pour ce concours.

3. PARTICIPATION

Aucun achat requis. Les participants à travers le Québec sont invités à s’inscrire via le formulaire d’inscription sur le site Internet d’Auto Mécano (<https://automecano.ca/fr/infolettre-concours-automne/>).

Pour participer au concours, il faut :

a) Remplir le formulaire d’inscription pour l’infolettre sur le site Internet d’Auto Mécano (<https://automecano.ca/fr/infolettre-concours-automne/>)

et fournir son nom, prénom, numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel (les « renseignements personnels »).

b) Aimer la page Facebook d'Auto Mécano.

c) Être en accord avec le règlement du concours, disponible en ligne, et accepter de s'y conformer.

d) Avoir 18 ans ou plus.

Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois. Le participant ne peut remporter qu'un seul prix, c'est-à-dire **un (1) entretien ou une réparation automobile d'une valeur maximale de 1500 \$**, et ce prix est non transférable. Quiconque aura accumulé davantage de participations que la limite d'une participation permise sera disqualifié et toutes les participations reçues de cette personne pendant la période du concours seront annulées.

Les inscriptions en retard, perdues, volées, inadmissibles, contenant des informations erronées, incomplètes, qui ont été soumises de façon non conforme ou qui ne respectent pas les modalités des présents règlements seront annulées. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception et ne seront pas retournées. Le commanditaire n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, illisibles, incomplètes ou mal adressées.

4. PRIX

Il y a un (1) prix à gagner, soit un entretien ou une réparation automobile d'une valeur maximale de 1500 \$. Les chances de gagner ce prix dépendent du nombre d'inscriptions reçues pendant la période du concours.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être ni transféré, ni vendu, ni donné, ni cédé, ni échangé. Le prix peut être différent de celui illustré dans la publicité du concours ou dans le matériel promotionnel. Le commanditaire se réserve le droit de substituer tout prix par un prix d'une valeur égale ou supérieure dans l'éventualité où il ne serait pas disponible pour quelque raison que ce soit. Tous les dépenses, taxes et coûts liés à l'acceptation et à

l'utilisation d'un prix qui ne sont pas mentionnés aux présents règlements sont à la charge des gagnants.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS

Le prix sera attribué par un tirage au hasard effectué parmi toutes les inscriptions admissibles reçues.

Le tirage aura lieu le 2 décembre 2025 à 9 h 00 (HE).

Le participant sélectionné sera contacté par courriel et/ou par téléphone dans un délai de dix jours ouvrables suivant la date du tirage. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

- a) Être inscrit au concours et à l'infolettre d'Auto Mécano en ayant rempli le formulaire d'inscription sur le site Internet d'Auto Mécano (<https://automecano.ca/fr/infolettre-concours-automne/>), et avoir également aimé la page Facebook Auto Mécano.
- b) Signer et retourner un formulaire de déclaration, de renonciation, de décharge et de consentement publicitaire confirmant notamment la conformité aux règlements du concours et libérant le commanditaire, ses employés, représentants, mandataires, agences de publicité et promotionnelles, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, actionnaires, partenaires, sous-traitants, agents, distributeurs, , successeurs et cessionnaires (collectivement, les « représentants ») de toute responsabilité quant aux prix remportés (la « déclaration »), dans un délai de cinq (5) jours à compter de la notification du gain du prix.

Si le participant sélectionné ne peut être joint par courriel et/ou par téléphone dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois, omet de retourner la déclaration dans le délai prescrit ou a répondu incorrectement à la question d'habileté mathématique, il ou elle sera réputé(e) avoir renoncé au prix et un autre participant sera sélectionné au hasard et le prix sera accordé selon le processus décrit ci-dessus.

Le gagnant recevra son prix par la poste, et sera contacté par téléphone ou courriel de l'expédition de son prix par les organisateurs du concours. Le prix sera disponible au gagnant jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

6. AUTRES CONDITIONS

Ce concours est sujet à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Le commanditaire reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels des participants. Les renseignements personnels recueillis par le commanditaire resteront strictement confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins du concours. Le commanditaire pourra également utiliser ces renseignements personnels pour informer les participants sur ses produits et services (incluant des produits et services offerts conjointement avec d'autres compagnies). Aucune autre utilisation ni divulgation des renseignements personnels ne sera faite par le commanditaire sauf si les participants y consentent dans le formulaire d'inscription. Les participants ne désirant pas recevoir de communications promotionnelles du commanditaire doivent en faire part en envoyant un courriel au commanditaire à info@auto-mecano.ca, en suivant les directives de désabonnement indiquées dans la communication promotionnelle ou en téléphonant au 1-800-361-0865. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la confidentialité des renseignements, veuillez communiquer avec le commanditaire à l'adresse courriel suivante : info@auto-mecano.ca ou en téléphonant au 1-800-361-0865.

En participant à ce concours, les participants :

- a) Consentent à être liés par les règlements et les décisions du commanditaire (notamment en ce qui concerne leur admissibilité à ce concours) qui sont finales et ont force obligatoire à tous égards;
- b) Reconnaissent que le commanditaire et ses représentants n'ont fait aucune garantie expresse ou implicite, ne sont pas tenus de

garantir, de quelque manière que ce soit, les prix, notamment, mais sans limitation, quant à leur qualité, leur fonctionnement ou leur aptitude à servir à un usage quelconque;

- c) Consentent à la cueillette de leurs renseignements personnels par le commanditaire pour les fins mentionnées plus haut.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En participant à ce concours, les participants dégagent le commanditaire et ses représentants de toute responsabilité relative aux décès, aux blessures ou aux dommages de toute sorte (incluant dommages directs, indirects, spéciaux ou punitifs) à la personne ou à la propriété résultant (a) du prix, y compris son acceptation, la participation, l'usage abusif ou addictif ou l'utilisation du prix ou les contre effets qu'il peut avoir ou son utilisation dans une circonstance inappropriée; (b) de la participation au présent concours, incluant l'accès et l'utilisation de la page Facebook d'Auto Mécano et de toute réclamation fondée sur les droits de la personnalité, les renseignements personnels, le droit à la vie privée ou la diffamation.

En acceptant le prix, le gagnant consent à l'utilisation de son nom, de ses renseignements personnels et/ou de son image et photographie par le commanditaire ou ses mandataires à des fins publicitaires et promotionnelles relatives au présent concours dans tout médium ou sous toute forme que ce soit sans autre préavis ni rémunération.

Tous les participants dont les formulaires de participation sont incomplets, illisibles, endommagés, irréguliers, qui ont été soumis par des moyens illicites, ou qui ne se sont pas conformes aux présents règlements peuvent être disqualifiés par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des formulaires de participation perdus, volés, retardés, endommagés, mal adressés ou détruits ni des erreurs typographiques ou autres.

Le commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute défaillance du service internet ou du site www.facebook.com, du réseau téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de

fournisseurs d'accès internet, d'équipement informatique, de logiciels, ainsi qu'à l'égard de toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne découlant directement ou indirectement de la participation à ce concours ou du téléchargement de tout matériel relatif au concours.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours, en tout ou en partie à cause d'une défectuosité technique ou de toute autre cause hors du contrôle du commanditaire.

Toute tentative de causer délibérément des dommages à un site internet relié à ce concours ou de miner le fonctionnement légitime du présent concours est une violation des lois en matière criminelle et civile. Si une telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit d'exercer tous les recours permis par la loi, y compris une poursuite au criminel, et de réclamer des dommages-intérêts.

Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire autorisé du compte pour l'adresse courriel fournie au moment de la participation sera réputé être le participant. La personne à qui est attribuée l'adresse courriel pour le domaine en question est réputée être le titulaire autorisé du compte. Un participant peut devoir fournir une preuve d'identité et/ou une preuve qu'il ou elle est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à la participation gagnante. Afin d'établir la validité d'une participation au concours, l'heure et la date de l'envoi d'un formulaire de participation, seront déterminées uniquement au moyen du ou des serveurs du commanditaire.

Le défaut par le commanditaire de se prévaloir de toute disposition des présents règlements ne constitue pas une renonciation à cette disposition. La nullité ou le caractère non exécutoire d'une disposition des règlements n'a aucun impact sur la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition des règlements est jugée nulle ou non exécutoire, toutes les autres dispositions conserveront pleinement leur effet.

Si un participant gagne un prix et qu'il est découvert subséquemment qu'il a violé les règlements du concours ou qu'il n'était pas admissible à participer, il devra renoncer au prix et/ou rembourser le commanditaire pour la valeur déclarée du prix si la contravention aux règlements est découverte après que le participant a utilisé le prix.

Le commanditaire se réserve le droit de corriger toute erreur typographique ou d'impression.

8. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

9. COMMANDITAIRE

Le commanditaire de ce concours est Vast-Auto Distribution Ltée (pour Auto Mécano) situé au 4840 boul. des Grandes Prairies, Montréal (Québec) H1R 1A1.